

ALLIANCE DE DREUX BASKET
11, rue Jean Vilar 28100 Dreux
Tél. : 02 37 64 26 02
Courriel : dreux.basket28@gmail.com
Site internet : <https://www.alliancedreuxbasket.fr>



Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra le 4 septembre 2020 à 19 heures, au palais des sports de Dreux.

L'ordre du jour retenu est le suivant :

1. Emargement de la liste des présents et vérification des mandats
2. Mot du Président, Approbation du rapport moral et d'orientation
3. Présentation du projet pour le club (Pascal, Farid Stéphan)
4. Approbation du P.V. de l'assemblée 2019
5. Rapport moral du secrétariat
6. Approbation du rapport de la commission technique et sportive présenté par Farid
7. Approbation du rapport de la commission d'arbitrage par Line et Thibault
8. Approbation du rapport de l'Ecole de Basket présenté par Pascal Duron
9. Approbation de la commission animation par Pascal
10. Approbation du rapport de la section Handisport par Marc Coltel
11. Approbation du rapport financier présenté par le président
12. Lecture du rapport du commissaire- vérificateur aux comptes
13. Approbation des comptes et du quitus de gestion
14. Approbation du montant des adhésions pour la saison 2020/2021
15. Renouvellement partiel du comité directeur, proclamation des résultats, proclamation des membres du bureau directeur après réunion et vote par le comité directeur
16. Renouvellement du mandat du commissaire vérificateur aux comptes
17. Discours des personnalités
18. Questions diverses
19. Clôture de l'assemblée par le Président

Je vous rappelle que, le 7 août 2020, conformément à l'article 11-2 des statuts, l'assemblée générale a fait l'objet d'une première convocation pour le 21 août 2020 à 19h.

Lors de cette première assemblée, le quorum prévu à l'article 11-4 des statuts n'a pas été atteint. L'assemblée générale est donc de nouveau convoquée avec le même ordre du jour.

Compte tenu de l'importance particulière des questions traitées, je souhaite que vous soyez présent. Toutefois, en cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 11 de nos statuts. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, en vertu de l'article 11-1 des statuts.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A Dreux, le 21 août 2020

Le Président